

## Les 9 unités emploi de Loire-Atlantique

**Unité emploi  
délégation  
Saint-Nazaire**  
Avenue Barbara  
ZAC de Grandchamps  
Trignac  
tél. 02 28 55 97 40

**Unité emploi  
délégation  
Nantes Ouest**  
CMS de Chantenay  
9 place de la Liberté  
Nantes  
tél. 02 28 03 16 30

**Unité emploi  
délégation  
Nantes Sud**  
26 boulevard Victor Hugo  
Nantes  
tél. 02 51 17 22 28

**Unité emploi  
délégation Châteaubriant**  
Pôle médico-social Nozay  
110 imp des Terrasses de la Chesnaie  
Nozay  
tél. 02 40 79 73 20

**Unité emploi  
délégation  
Ancenis**  
CMS d'Ancenis  
209 bd du Docteur Moutel  
Ancenis  
tél. 02 76 64 25 16

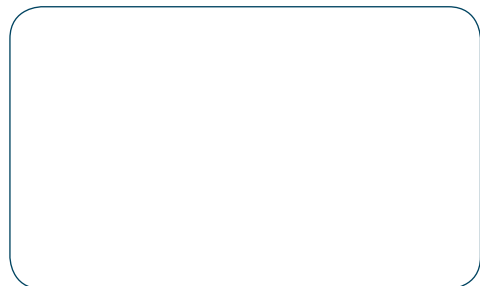
**Unité emploi  
délégation  
Nantes Nord**  
33 bd Einstein  
Nantes  
tél. 02 76 64 26 70

**Unité emploi  
délégation  
Nantes Est**  
6 rue de Bel Air  
Nantes  
tél. 02 40 08 89 00

**Unité emploi  
délégation  
Pays-de-Retz**  
11 rue de l'Auditoire  
Sainte-Pazanne  
tél. 02 28 25 01 20

**Unité emploi  
délégation  
Vignoble**  
ZA de Tabari  
rue du Puits de la Grange  
Clisson  
tél. 02 51 80 52 70

## Votre contact



Loire  
Atlantique

# Les unités emploi du Département

Partenaires de vos recrutements



Département de Loire-Atlantique  
3 quai Ceineray - CS 94109 - 44041 Nantes cedex 1  
Tél. 02 40 99 10 00  
Courriel : [contact@loire-atlantique.fr](mailto:contact@loire-atlantique.fr)  
Site internet : [loire-atlantique.fr](http://loire-atlantique.fr)



Le Fonds social européen  
investit dans votre avenir



Conception : Département de Loire-Atlantique  
Crédit photo : © Imcent1 - iStockphoto/Marcus Photo1 - iStockphoto  
OJO\_Images - iStockphoto  
Impression : Département de Loire-Atlantique  
Juillet 2017



## Les atouts des unités emploi

- un service public gratuit ;
- un interlocuteur unique ;
- une sécurisation des recrutements grâce à un suivi régulier avant et après la prise de poste.

## Entreprises, associations, collectivités, vous recherchez une aide pour vos recrutements :

- Un accompagnement personnalisé
- Des conseils sur les mesures en faveur de l'emploi et de la formation

### ■ Les unités emploi du Département facilitent vos démarches de recrutement et **vous conseillent** :

- recueil de vos besoins en personnel à court ou moyen terme ;
- élaboration de la fiche de poste ;
- présélection de candidatures correspondant aux profils identifiés.

### ■ Pendant et après le recrutement, **les unités emploi vous accompagnent** :

- définition précise des objectifs du poste ;
- organisation du parcours de formation du candidat retenu ;
- rencontre régulière avec un chargé d'accompagnement référent pour suivre le parcours du salarié.

### ■ et **vous informent** sur :

- les modalités de financement du parcours de formation ;
- la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics ;
- les modes de recrutement possibles : CDD, CDI, contrats aidés, contrats de professionnalisation ;